

Webinaire

Comment intégrer les compétences de demain par l'alternance ?

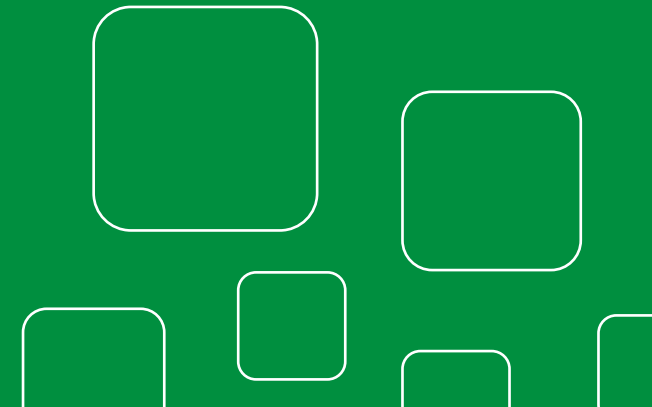
Eric DENIS

Référent Parcours employeurs Cap emploi Haute-Garonne

Julie SANCHEZ

Responsable du service employeurs Cap emploi Haute-Garonne

Jeudi 26 mars 2026





FAVORISER L'INCLUSION PAR L'ALTERNANCE

Programme Webinaires flash : Handicap et Alternance

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre
27/02 - 13h30	26/03 - 13h30	24/04 - 13h30	29/05 - 13h30	26/06 - 13h30	24/09 - 13h30
Comment favoriser ma politique handicap par le biais de l'alternance ?	Comment intégrer les compétences de demain par l'alternance ?	Handicap et apprentissage dans la fonction publique, employeurs publics, pourquoi pas vous ?	Les aides et mesures pour favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi d'un alternant	Comment sécuriser le parcours d'un alternant en situation de handicap en entreprise et au CFA ?	Intégrer un alternant en situation de handicap et comprendre la fonction de tuteur
S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire	S'inscrire

Les missions des Cap emploi

Cap emploi délivre son accompagnement dans deux domaines :

Accompagnement **vers** l'emploi



- Informer, conseiller et accompagner les **travailleurs handicapés** dans leur recherche d'emploi puis dans leur intégration professionnelle
- Informer, mobiliser puis accompagner les **employeurs** dans leur démarche de recrutement et d'intégration de collaborateurs en situation de handicap



Accompagnement **dans** l'emploi

- Informer, conseiller et accompagner les **salariés et les employeurs** face à une problématique :

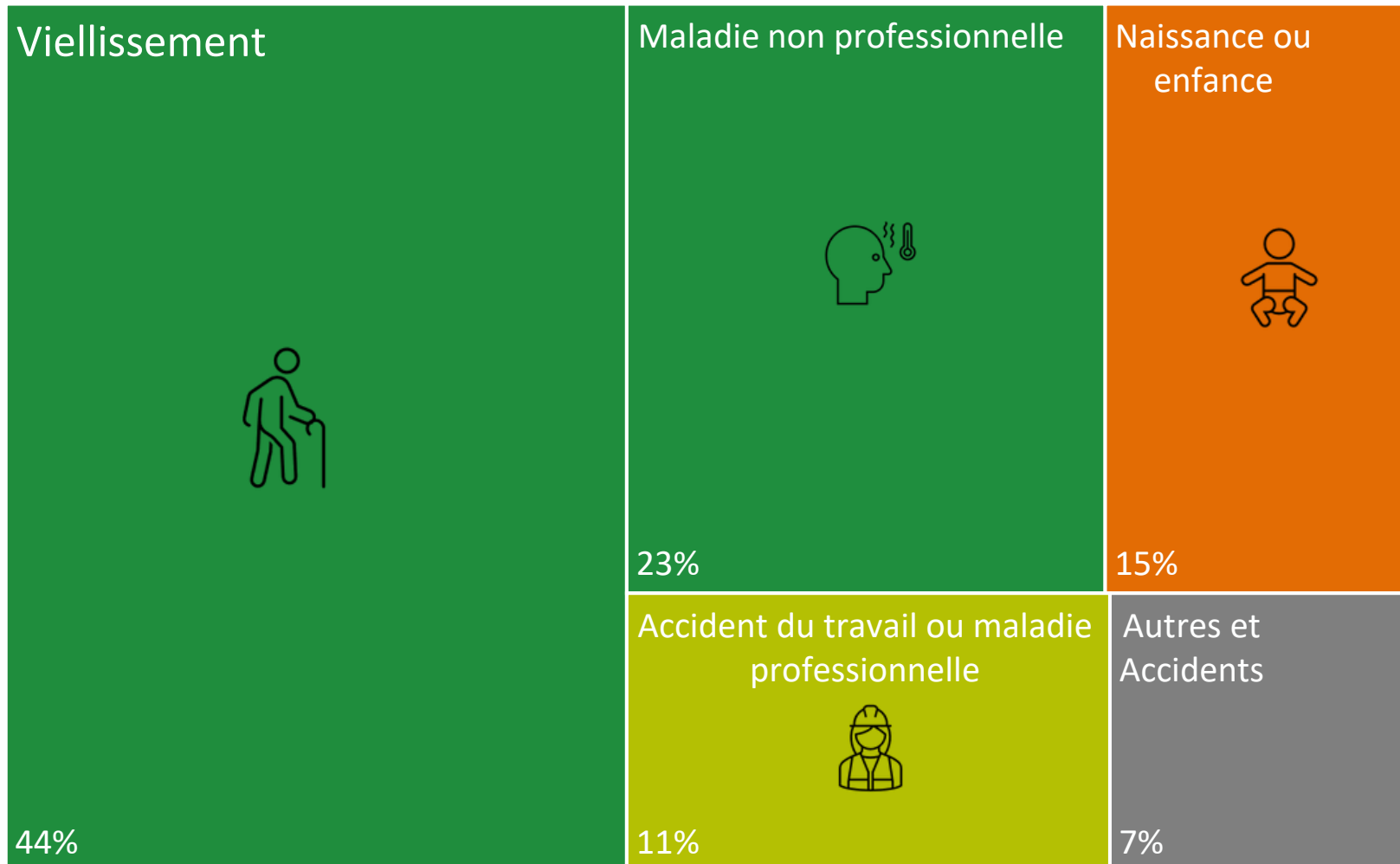
- ! ○ de maintien dans l'emploi
- d'évolution professionnelle
- ○ de maintien en emploi et de transition professionnelle

CAP
EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

L'INTERVENTION DE CAP EMPLOI VISE TOUJOURS À :

- **Compenser le handicap**
- **Sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap**
- **Mobiliser les aides et dispositifs en complémentarité avec le droit commun**

Origine du handicap



LE PROFIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

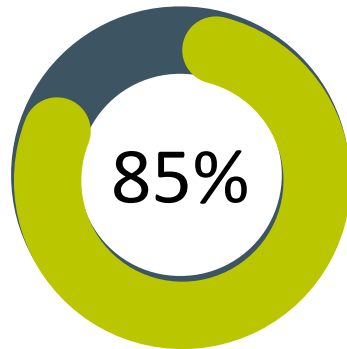
QUELQUES CHIFFRES

13%

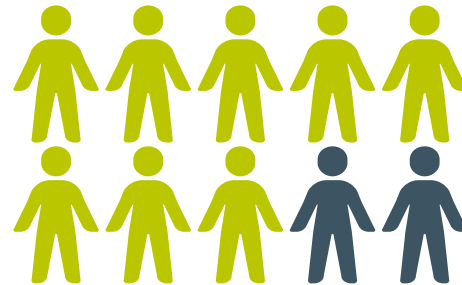
Le taux de chômage des travailleurs handicapés (7,9% pour tout public)

1/10

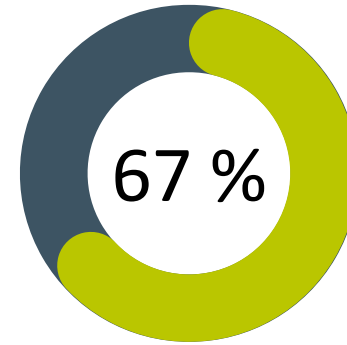
L'adaptation du poste de la personne en entreprise n'est nécessaire que dans un cas sur dix



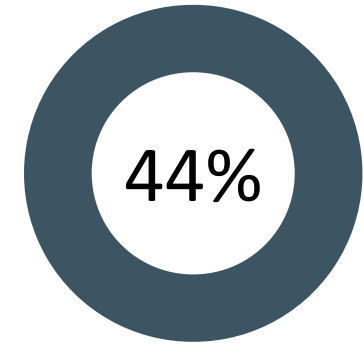
Le handicap survient en cours de vie dans **85%** des cas



Plus de **80%** des personnes handicapées ont un handicap invisible



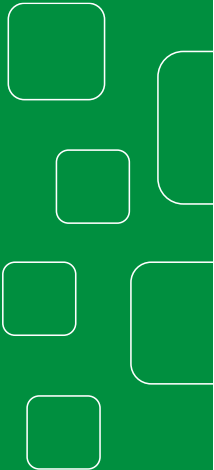
67% des personnes handicapées ont un niveau inférieur au baccalauréat mais des compétences et la connaissance du monde du travail



Des travailleurs handicapés ont plus de **50 ans**

Les plus-values de recruter un alternant bénéficiaire de l'obligation d'emploi

- Développer des compétences adaptées aux besoins de l'employeur et former un futur collaborateur aux métiers et compétences de demain en proposant une formation qui correspond à la réalité du poste
- Préparer un recrutement durable
- Valoriser la diversité des parcours et des profils
- Favoriser l'innovation et la performance collective : diversité des points de vue et des expériences, développement de pratiques de travail plus inclusives et efficaces



OPCO ATLAS

Chrystelle HIMMI - Chargée de mission alternance - Occitanie



OPCO : Notre rôle auprès des entreprises

Quelque soit votre secteur d'activité, votre entreprise est rattachée à un OPCO.

11 opérateurs de compétences : ils accompagnent les entreprises et les salariés de leurs branches professionnelles dans leur stratégie d'emploi, de formation et de certification.



Atlas
Soutenir les compétences

- Bureaux d'études
- Assurance
- Banques et Finance
- Expertise comptable et commissariat aux comptes

14 branches professionnelles.

Un partenariat privilégié avec les acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation

Objectifs

①

Comprendre **comment l'alternance peut favoriser l'emploi et l'évolution des actifs en situation de handicap**

②

Identifier **les dispositifs mobilisables dans votre entreprise**

③

Découvrir **les aides et accompagnements disponibles**

Alternance et Handicap : quels avantages pour les entreprises ?

L'alternance n'est pas seulement un dispositif de recrutement : c'est un véritable levier pour développer et adapter les compétences en interne.

Les entreprises doivent :

- Faire face aux évolutions rapides des métiers
- Attirer et fidéliser les talents
- Adapter les compétences des salariés



L'alternance permet de :

- ✓ Former aux compétences dont vous avez réellement besoin
- ✓ Recruter en sécurisant les parcours
- ✓ Faire évoluer des salariés en interne
- ✓ Bénéficier de financements

L'existence de 2 contrats en alternance

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Objectif pour l'entreprise

Former à un métier et préparer un diplôme
Reconnu par l'Etat (inscrit au RNCP)

Public

16 à 29 ans
Sans limite d'âge pour les personnes en
situation de handicap

Durée

6 mois à 3 ans
Jusqu'à 4 ans pour les apprentis en situation
de handicap

Logique

Métier / Diplôme

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Former un collaborateur rapidement sur un poste, avec une
qualification reconnue.

- Certification reconnue par l'Etat (Diplôme, CQP... inscrits au RNCP)
- Qualification de la branche professionnelle

Jeune de 16 à 25 ans
Demandeur d'emploi de 26 ans et plus

6 à 12 mois en moyenne
(24 mois maximum)

Compétences / Emploi

*Dans les deux cas : l'alternant partage son temps
entre l'entreprise et un organisme de formation*

L'apprentissage aménagé pour les salariés en situation de handicap

Le Code du travail permet à un salarié déjà présent en CDI dans une entreprise « *de suspendre, en plein accord avec son employeur, son CDI pour conclure un contrat d'apprentissage avec ce même employeur* » - L'article L6222-13

Objectif : sécuriser le parcours professionnel du salarié et développer ses compétences.

L'accompagnement de l'OPCO

- ✓ financement de la formation
- ✓ majoration possible du financement selon le besoin identifié

Tutorat (selon votre OPCO)

- ✓ formation du maître d'apprentissage
- ✓ aide financière à la fonction tutorale

Des aides financières mobilisables

- ✓ 6 000 € - > Aide de l'Etat *
- ✓ jusqu'à 3 000 € - > Aide AGEFIPH
- ✓ Aides Agefiph à la compensation du handicap
[METODIA 2026](#)

👉 Les aides peuvent être cumulées

* *Aide financière de l'Etat pour tout contrat conclu entre le 8 mars et le 31 décembre 2026*

Mise en place du contrat

Signature d'un **contrat d'apprentissage** entre l'entreprise et le salarié.

Alternance formation / entreprise : Le salarié conserve son lien avec l'entreprise tout en suivant la formation.

Le contrat de professionnalisation

Objectif : Développer les compétences nécessaires pour exercer un métier, avec une formation adaptée aux besoins de l'entreprise.

L'accompagnement de l'OPCO

- ✓ financement de la formation
 - ✓ majoration possible(public prioritaire)
- ATLAS**: Prise en charge intégrale des contrats de professionnalisation pour les actifs de 50 ans et +

Tutorat (selon votre OPCO)

- ✓ formation du maître d'apprentissage
- ✓ aide financière à la fonction tutorale

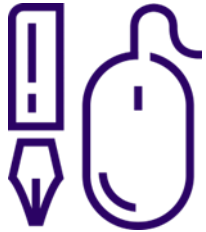
Des aides financières mobilisables

- ✓ Jusqu'à 4000 € * - > Aide de France Travail et l'Etat
 - > 2000€ (public + 26 ans)
 - > 2000€ (public + 45 ans)
 - ✓ jusqu'à 3 000 € - > Aide AGEFIPH
 - 👉 Les aides peuvent être cumulées
 - 👉 Aides Agefiph à la compensation du handicap
- [METODIA 2026](#)

Les avantages

Une solution de recrutement flexible permettant de former rapidement aux compétences attendues sur le poste.

À retenir



- ✓ L'alternance est un **outil de développement des compétences**
- ✓ Deux dispositifs complémentaires : apprentissage ou professionnalisation
- ✓ L'alternance peut être utilisée pour :
 - > **recruter**
 - > **former des salariés**

Quelles sont aujourd'hui **vos problématiques de compétences ou de recrutement ?**

RESSOURCES

Le contrat d'apprentissage en synthèse

Aide	Montant	Pour qui	À retenir
Aide de l'État – contrat d'apprentissage Source	6 000 € maximum (1ère année)	Tous les employeurs recrutant un apprenti, y compris en situation de handicap	Versée automatiquement via l'ASP après transmission du contrat
Aide Agefiph à l'embauche en alternance	Jusqu'à 3 000 €	Employeurs recrutant une personne reconnue handicapée (RQTH ou BOETH)	Montant proratisé selon la durée du contrat
Aides Agefiph à la compensation du handicap	Variable (aménagement du poste, matériel, accompagnement...) : prise charge des aménagements spécifiques	Employeur ou alternant selon les besoins	Permet d'adapter la formation ou le poste de travail
Accompagnement Cap emploi	Service aux entreprises mis à disposition par l'État	Entreprises recrutant une personne handicapée	Appui au recrutement (sourcing), intégration et sécurisation du parcours

Ces aides sont cumulables

Le contrat de professionnalisation en synthèse

Aide	Montant	Pour qui	À retenir
Aide de France Travail – Source	Jusqu'à 4000€ forfait maximum -> 2000€ (public + 26 ans) -> 2000€ (public + 45 ans)	Tous les employeurs recrutant un candidat demandeur d'emploi, y compris en situation de handicap	Aide versée par France Travail après transmission du cerfa + contrat à France Travail
Aide Agefiph à l'embauche en alternance	Jusqu'à 3 000 €	Employeurs recrutant une personne reconnue handicapée (RQTH ou BOETH)	Montant proratisé selon la durée du contrat
Aides Agefiph à la compensation du handicap	Variable (aménagement du poste, matériel, accompagnement...) : prise charge des aménagements spécifiques	Employeur ou alternant selon les besoins	Permet d'adapter la formation ou le poste de travail
Accompagnement Cap emploi	Service aux entreprises mis à disposition par l'État	Entreprises recrutant une personne handicapée	Appui au recrutement (sourcing), intégration et sécurisation du parcours

Ces aides sont cumulables

Merci

Rendez-vous sur opco-atlas.fr pour découvrir tous les services d'Atlas.

Suivre notre actualité sur



Job dating Alternance et handicap



**Vous souhaitez recruter un ou des alternants ?
RDV**

Jeudi 30 avril 2026

9h à 12h

Lieu : Cap emploi – Toulouse Basso Cambo

Pour inscrire une entreprise

Adressez un mail à : j.sanchez@capemploi31.com

CONTACT

Cap emploi Haute-Garonne

Immeuble Anthyllis, 8, rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse

05 34 40 91 91

www.capemploi-31.com

Julie SANCHEZ

Responsable du service Employeurs

07 68 73 09 31

J.sanchez@capemploi31.com



MERCI POUR VOTRE ECOUTE

DES QUESTIONS ?

